

## CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Référent Cap emploi LE HAVRE

**Carole PICARD**

**02.35.22.71.21**

c.picard@capemploi76lehavre.com

[www.capemploi.net](http://www.capemploi.net)



**CAP EMPLOI Le Havre est géré par l'association :**

The logo for Cap emploi ressources handicaps features the word 'cap' in red and purple, 'emploi' in dark blue, and 'ressources handicaps' in red below it.

cap  
emploi  
ressources handicaps

The logo for sameth features the word 'sameth' in green and blue, with the text 'Handicap & Entreprises solutions actives pour le maintien dans l'emploi' in green below it.

sameth  
Handicap & Entreprises  
solutions actives pour le maintien  
dans l'emploi

## Le contrat d'apprentissage

### Travailleur handicapé

- Obtenir une qualification
- Acquérir une expérience professionnelle
- Faciliter l'accès à un emploi

58 rue du Général Chanzy

Chanzy Office

76600 LE HAVRE

☎ 02.35.22.71.21

☎ 02.35.43.52.81

✉ secretariat@capemploi76lehavre.com

## LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

### C'est quoi ?

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail à durée déterminée conclu entre un employeur et un salarié.

Il vous permet de suivre une formation générale, théorique et pratique dans le but d'obtenir une qualification professionnelle.

### Pour qui ?

Tout public bénéficiaire de l'obligation d'emploi sans limite d'âge.

### Où ?

Dans un centre de formation d'apprentis (CFA) pour l'enseignement général, technologique et professionnel.

Dans l'entreprise pour mettre en pratique ces enseignements.

### Durée & Rythme de l'alternance ?

La durée dépend du titre ou du diplôme préparé. Elle peut varier entre 1 et 4 ans maximum, alternant des périodes en entreprise et en CFA.

### Quelle rémunération ?

	- de 18 ans	18-20 ans	21 ans et +
1ère année	25 %	41 %	53 %
2ème année	37 %	49 %	61 %
3ème année	53 %	65 %	78 %

Si le contrat est prolongé d'un an, la rémunération est majorée de 15%  
La rémunération minimum d'un apprenti est exprimée en pourcentage du SMIC.\*

\*Au 01.01.2018 Taux horaire SMIC : 9,88€ sur la base d'un temps plein de 151,67 heures soit 1 498€ brut

Les conventions collectives ou accords de branches peuvent fixer des rémunérations minimales plus élevées.

### Quels sont les avantages du contrat d'apprentissage ?

Vous vous formez à un métier.

Vous appliquez immédiatement la théorie apprise en cours.

Vous bénéficiez d'une expérience professionnelle.

Vous étudiez tout en étant rémunéré.

Le coût de votre formation est pris en charge.

### Comment faire ?

Valider votre projet professionnel ou votre projet de formation auprès de votre conseiller Cap Emploi qui vous accompagnera dans vos démarches, votre recherche de CFA et d'employeur.

### Quelles aides ?

Pour toute personne handicapée bénéficiaire de l'obligation d'emploi, l'AGEFIPH verse une aide de :

- de 26 ans (25 révolus)	1 000€
De 26 à 44 ans (44 ans révolus)	2 000€
+ de 45 ans	3 000€

L'âge du bénéficiaire est apprécié à la date du début de l'exécution du contrat.

L'employeur peut aussi bénéficier d'aides à l'embauche et à la pérennisation pour un CDD d'au moins 12 mois ou un CDI.

Aide MOBILI-JEUNE® : une aide jusqu'à 100 €/mois si vous avez moins de 30 ans, êtes locataire et avez une rémunération ≤SMIC.

Information sur [www.gic.fr](http://www.gic.fr) ou au 0 810 55 10 25